



L'Assemblée de l'OSCE se réunit à Bruxelles



La diplomatie parlementaire est-elle nécessaire ?



<http://www.cosac.org>



<http://www.ec.europa.eu>



<http://www.belux-parl.org>



<http://www.ipu.org>



<http://www.assemblee-ueo.org>



<http://assembly.coe.int>



<http://www.oscepa.org>

La diplomatie, au sens où on l'entend traditionnellement, est une compétence gouvernementale. L'article 167 paragraphe 1^{er} de notre Constitution indique que '*Le Roi dirige les relations internationales, sans préjudice de la compétence des communautés et des régions de régler la coopération internationale, y compris la conclusion de traités, pour les matières qui relèvent de leurs compétences de par la Constitution ou en vertu de celle-ci*'. Il n'est pas question, bien entendu, que la diplomatie parlementaire se substitue au corps diplomatique. Mais il est clair que la diplomatie parlementaire connaît un essor important, qu'elle revêt différentes formes et qu'elle a sa spécificité.

Les sénateurs se sont, bien entendu, toujours intéressés aux relations internationales. Leur fonction implique, en effet, l'examen des projets de traité puisqu'ils doivent être ratifiés par le Parlement. Par ailleurs, même s'il revient au Gouvernement fédéral de définir et de mettre en œuvre la politique étrangère de la Belgique, les sénateurs exercent leur fonction de contrôle en auditionnant régulièrement le ministre des Affaires étrangères en commission des Relations extérieures ou en l'interpellant en séance plénière sur la position défendue par la Belgique, dans l'un ou l'autre dossier qui fait la une de l'actualité internationale.

Fini le vase clos

Ces rôles, les sénateurs les ont toujours remplis, mais depuis quelques décennies, les parlements nationaux -et le Sénat n'échappe pas à la règle- se sont montrés de plus en plus actifs sur la scène internationale. Cet intérêt grandissant s'explique par la mondialisation, d'une part, et la mutation rapide de notre environnement international, d'autre part.

Depuis la chute du mur de Berlin, le monde a en effet beaucoup changé: l'OTAN s'est agrandie et l'Union européenne s'est élargie,

la Turquie frappe aujourd'hui à sa porte, la Chine se réveille et l'Iran tente de s'imposer comme puissance régionale.

Les nouvelles menaces et les grands défis auxquels nos sociétés doivent répondre, qu'il s'agisse du terrorisme, des flux migratoires, du déclin et du vieillissement de la population, des délocalisations, de l'environnement ou encore des risques de pandémies, s'inscrivent tous dans un contexte global et les solu-

tions à y apporter nécessitent un dialogue et une concertation internationale. Pour bien accomplir la mission qui est la sienne, dans bien des cas, le parlementaire ne peut plus se contenter de travailler 'en vase clos', au niveau national. Quoi donc de plus naturel pour les parlements nationaux, et le Sénat en particulier, que de s'informer et de tenter d'apporter des réponses à ces questions en intensifiant la diplomatie parlementaire ?

Plus de franchise

Qu'elle soit bilatérale (portant sur deux pays) ou multilatérale (s'exerçant dans une enceinte regroupant plusieurs pays), la diplomatie parlementaire a sa spécificité. Un parlementaire ne se fonde pas dans le moule diplomatique, il ne doit pas nécessairement relayer le point de vue adopté par le ministre des Affaires étrangères, bien qu'il puisse aussi agir en appui à la diplomatie traditionnelle

Types de diplomatie parlementaire

Diplomatie exploratoire et de bons offices : médiation en cas de crise

Diplomatie d'influence : pressions en vue de l'adoption d'une convention ou d'un traité

Diplomatie de formation : organisation de cours et stages pour aider les démocraties émergentes

Diplomatie d'échange : visites officielles et réception de personnalités étrangères

Diplomatie de représentation : travail dans les assemblées interparlementaires

Diplomatie d'observation des élections

Diplomatie mixte : mission spécifique confiée par le gouvernement à un parlementaire

et au ministre dans certains cas. Son expérience et son sens politiques lui permettent une bonne analyse des enjeux qu'il allie à un franc-parler que ne peuvent se permettre les diplomates. Enfin, son intervention peut parfois contribuer à la visibilité et à la médiatisation de certains problèmes.

Bilatérale ou multilatérale, la diplomatie parlementaire permet, selon les cas, de promouvoir le dialogue, d'amener des protagonistes autour d'une table de négociation, de nouer le dialogue avec un parlement étranger ou d'intensifier des liens existants, de signer des accords de coopération entre assemblées parlementaires, d'échanger des expériences et points de vues, de contrôler le travail des organisations internationales, de s'informer sur une situation ou sur un pays et ses institutions, de tenter d'influencer la position d'un gouvernement, d'aider des démocraties émergentes, et de se forger une vision globale pour essayer d'apporter des solutions transnationales à certains des défis auxquels nos sociétés doivent faire face.

Sa flexibilité, sa spécificité et sa diversité font que la diplomatie parlementaire est désormais considérée comme un des rouages de la coopération internationale et tout porte à croire que cette tendance devrait se renforcer.

Au fil des pages suivantes, nous voulons vous montrer les applications concrètes de la diplomatie parlementaire en décrivant les activités menées par le Sénat au cours de cette année de présidence belge de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, plus communément appelée OSCE. ■

Qui est qui à l'Assemblée de l'OSCE ?

Président: Göran Lennmarker (Suède)

Commission des Affaires politiques et de Sécurité:

Président: Jean-Charles Garetto (Monaco)

Vice-président: M Hans Raidel (Allemagne)

Rapporteur: Kristian Pihl-Lorentzen (Danemark)

Commission des Affaires économiques, de la Science et de l'Environnement:

Président: Leonid Ivanchenko (Russie)

Vice-président: Petros Efthymiou (Grèce)

Rapporteur: Roland Blum (France)

Commission de la Démocratie, des Droits de l'homme et des Questions humanitaires:

Présidente: Anne-Marie Lizin (Belgique)

Vice-présidente: Cecilia Wigström (Suède)

Rapporteur: Jesus Lopez-Medel (Espagne)

Session de l'Assemblée de l'OSCE à Bruxelles



De Vancouver à Vladivostok

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) compte 56 états membres, 6 partenaires de la Méditerranée et 5 partenaires de Coopération asiatiques. L'organisation fut fondée dans les années 70, durant la Guerre froide, pour dissiper les tensions entre l'Est et l'Ouest.

Actuellement, son champ d'activité s'étend de Vancouver à Vladivostok et l'OSCE est un forum multidisciplinaire de coopération pour la prévention et la gestion des conflits ainsi que la reconstruction.

Trois corbeilles

Tous les états membres sont égaux et les décisions sont prises en consensus.

L'OSCE garantit une approche globale en matière de sécurité, basée sur les trois corbeilles de l'Acte final d'Helsinki de 1975 :

1. affaires politiques et sécurité,
2. affaires économiques, sciences, technologie et environnement, et
3. démocratie, Droits de l'homme et problèmes humanitaires.

Confrontée aux conséquences de la guerre en Irak, la communauté internationale se demande à partir de quel moment on peut recourir à la force et si celle-ci permet de résoudre des conflits. L'OSCE ne pose pas seulement les bonnes questions mais apporte également des solutions nuancées qui s'inscrivent dans la ligne du 'multilatéralisme effectif' de la stratégie adoptée par l'Union européenne en décembre 2006.

Sept instruments

À cet effet, l'OSCE dispose :

1. du dialogue politique au sein du Conseil permanent et par le biais du Président ;
2. du bureau des Institutions démocratiques et des Droits de l'homme ;
3. du Haut commissaire aux minorités nationales et du Représentant pour la liberté des médias ;
4. de *field missions* mandatées pour des projets relatifs à la politique de transition, à l'économie et aux Droits de l'homme ;
5. de missions d'observation d'élections ;
6. de missions de médiation comme en Moldavie ou au Nagorno-Karabakh ;
7. de missions de maintien de la paix encadrées ou approuvées par l'ONU.



Cinquante-six pays

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan, Serbie, Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan ou Ukraine... L'OSCE est pleinement présente aux frontières de l'Union européenne.

Membres de l'OSCE

Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Macédoine, Grèce, Saint-Siège, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Croatie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Ukraine, Autriche, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Espagne, Tadjikistan, République tchèque, Turquie, Turkménistan, Royaume-Uni, États-Unis, Biélorussie, Suède et Suisse.

Partenaires de coopération

Afghanistan, Japon, Corée du Sud, Mongolie et Thaïlande.

Partenaires du bassin méditerranéen

Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie.

Une assemblée parlementaire

320 parlementaires de 56 états membres se réunissent deux fois par an. Régulièrement, l'assemblée dépêche aussi des observateurs d'élections et ses délégations parlementaires font un rapport sur le travail effectué.

Deux sites web peuvent être consultés pour de plus amples informations :

www.osce.org et www.oscepa.org

Plus de mille personnes de 56 états ont participé du 3 au 7 juillet 2006 à Bruxelles et pour la quinzième fois aux travaux de l'Assemblée de l'OSCE.

www.senat.be

dossier législatif n° 3-1808/1

Composition de la délégation belge à l'Assemblée de l'OSCE

Chef de délégation : Anne-Marie Lizin

Délégation du Sénat

Anne-Marie Lizin (PS)
Margriet Hermans (VLD)
Lionel Vandenberghe (sp.a-Spirit)

Délégation de la Chambre des représentants

Pieter De Crem (CD&V)
François-Xavier de Donnea (MR)
Patrick Moriau (PS)
Guy Hove (VLD)
Dirk Van Der Maelen (sp.a-Spirit)

Les missions spécifiques

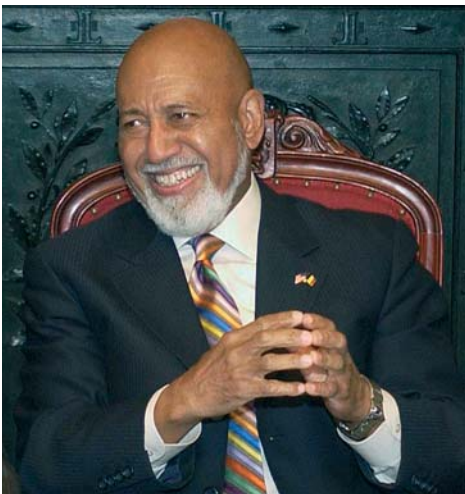
Certains parlementaires se voient confier la présidence d'un groupe de travail ou un mandat de représentant spécial pour assurer le suivi d'un dossier en particulier et présenter des recommandations à l'Assemblée.

Cette méthode de travail permet à l'Assemblée de suivre de près l'évolution du dossier Guantánamo, de la situation au Bélarus, en Abkhazie, en Europe du Sud-Est et en Moldavie, des relations avec les partenaires méditerranéens ou encore de la lutte contre la traite des êtres humains.

Certains mandats portent sur le contrôle de la branche gouvernementale de l'OSCE: politique d'égalité des chances, suivi du budget... ■



Anne-Marie Lizin examine les cellules des détenus à Guantánamo



Signature de l'accord concernant l'organisation de l'Assemblée parlementaire OSCE à Bruxelles avec le président de l'époque, l'américain Alcee Hastings.



M. Göran Lenmarker (Suède) s'adresse à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de la session de Bruxelles juste après son élection à la présidence



Concertation avec les ambassadeurs de l'OSCE (25-11-2005)

Chronologie

- 30.10.2004 : visite au Kazakhstan
- 15.03.2005 : colloque Belgique-Kazakhstan : relations entre cultures et religions
- 26.04.2005 : colloque sur le statut du Kosovo
- 20.10.2005 : visite du président arménien Kocharian
- 31.10.2005 : visite en Arménie
- 21.11.2005 : concertation avec le président du parlement moldave Lupu
- 28.11.2005 : concertation avec les ambassadeurs de l'OSCE
- 13.12.2005 : colloque Belgique-Russie : terrorisme
- 14.12.2005 : visite du ministre géorgien des Affaires étrangères Bejoushvili
- 10.01.2006 : audition en commission des Affaires étrangères du sénateur Pierre Chevalier (VLD), représentant spécial pour l'OSCE du ministre des Affaires étrangères
- 29.01.2006 : visite de la présidente du parlement géorgien Bourdjanadze
- 31.01.2006 : audition du ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht par la commission des Affaires étrangères
- 21.02.2006 : signature de l'accord concernant l'organisation de l'assemblée de l'OSCE à Bruxelles
- 22.01.2006 : session d'hiver de l'assemblée de l'OSCE à Vienne
- 01.03.2006 : visite de l'ambassadeur américain de l'OSCE Finley
- 03.03.2006 : visite au centre de détention de Guantánamo
- 18.04.2006 : conférence : Gestion du risque
- 29.06.2006 : visite de l'envoyé spécial des Nations unies pour le Kosovo, Marti Ahtisaari
- 03.07.2006 : session d'été de l'assemblée de l'OSCE à Bruxelles
- 19.10.2006 : visite du président de la Chambre du Kazakhstan
- 07.11.2006 : visite du président Aliiev de l'Azerbaïdjan
- 17.11.2006 : session d'automne de l'assemblée de l'OSCE à Malte
- 23.11.2006 : allocution du président kosovar Sejdiu
- 28.11.2006 : visite du président du Conseil de la fédération de Russie Mironov
- 03.12.2006 : Bureau de l'assemblée de l'OSCE à Bruxelles
- 04.12.2006 : visite de la vice-première ministre d'Ouzbékistan Inamova

Les priorités de la présidence belge de l'OSCE

Au début de la présidence belge en 2006, la commission des Relations extérieures et de la Défense (présidée par le sénateur MR François Roelants du Vivier) s'est concertée sur ces priorités avec le sénateur Pierre Chevalier (VLD) et le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht (VLD), président de l'OSCE en exercice. Pierre Chevalier intervenait au titre d'envoyé spécial.

La résolution du conflit tchéchène est essentielle pour la stabilité du Caucase du Sud. C'est pourquoi le sénateur **Josy Dubié** (Ecolo) a été surpris de ne rien trouver à ce sujet dans la note politique du ministre De Gucht. Le sénateur Dubié a une fois de plus renvoyé à la résolution du Parlement européen qui encourage les états membres à inscrire la question tchéchène aussi souvent que possible à l'ordre du jour des réunions internationales.

La sénatrice **Sabine de Bethune** (CD&V) s'est informée sur la position de la Belgique en ce qui concerne les relations entre les femmes et la sécurité. Elle se préoccupait aussi des demandeurs d'asile mineurs et des migrants qui disparaissent dans le réseau de la prostitution en Belgique.

La sénatrice **Fatma Pehlivan** (sp.a-Spirit) craignait que la Turquie ne soit pas suffisamment associée au rapprochement entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur la question du Nagorno-Karabakh.

Le sénateur **Alain Destexhe** (MR) a plaidé



En 2006, le ministre belge des Affaires étrangères, Karel De Gucht, était le président en exercice de l'OSCE. Les sénateurs ont eu un certain nombre de questions à lui poser.

pour une plus grande attention en faveur des minorités dans les états baltes, et en particulier en Lettonie.

L'OSCE peut-elle jouer un rôle plus important dans la lutte contre la diffusion des armes légères ? C'est ce qu'ont demandé les sénateurs **Pierre Galand** (PS), **Christian Brotcorne** (cdH) et **Lionel Vandenberghe** (sp.a-Spirit). Le sénateur **Pierre Chevalier** (VLD) évoquait à cet égard l'instauration de standards pour le contrôle du commerce des armes.

Les sénateurs **Paul Wille**

(VLD) et **Luc Van den Brande** (CD&V) ont enfin plaidé pour une plus grande coopération entre les institutions internationales en vue d'éviter les doubles emplois, entre autres en matière d'observation d'élections. ■



François Roelants du Vivier (MR)



Pierre Chevalier (VLD)



Audition du ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht en commission des Relations internationales. De gauche à droite sur la photo: Christine Defraigne (MR), Hugo Vandenberghe (CD&V), Anne-Marie Lizin (PS) et Paul Wille (VLD).

Vous avez dit conflits gelés ?

La chute du mur de Berlin et le démantèlement de l'empire soviétique ont donné naissance à de nouveaux états qui célèbrent actuellement leurs 15 années d'existence. Certains de ces pays sont touchés par des conflits, souvent liés aux questions d'identité, de statut des minorités et d'intégrité territoriale. Ces conflits persistants, restés sans solution aujourd'hui en dépit des efforts de médiation de la communauté internationale, sont appelés conflits gelés.

Quand on dit conflits gelés, on pense, outre le Kosovo, à quatre cas : Moldavie/Transnistrie, Géorgie/Abkhazie, Géorgie/Ossétie du sud et Nagorno-Karabakh (Azerbaïdjan/Arménie).

La Moldavie, qui nous est peu familière, est pourtant aux portes de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2007, avec l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie. Ce petit pays se situe en effet entre la Roumanie et l'Ukraine.

Plus éloignées, les républiques de Géorgie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan sont, quant à elles, proches de la Turquie, dont les négociations d'adhésion sont en cours.

La résolution de ces conflits est délicate : ils sont le fruit de confrontations identitaires et opposent les deux principes internationaux que sont la reconnaissance de l'intégrité territoriale, d'une part, et le droit à l'autodétermination des peuples, d'autre part.

Haut Karabagh ou Nagorno-Karabakh

Ce territoire fait officiellement partie de l'Azerbaïdjan, mais il a proclamé en 1988 sa volonté d'être rattaché à l'Arménie.

Depuis le démantèlement de l'URSS, ce territoire reste une zone disputée, source de conflits armés entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. En dépit des efforts diplomatiques menés par le groupe de Minsk sous l'égide de l'OSCE, aucun accord n'a pu être dégagé. Le Groupe de Minsk est coprésidé par la France, la Russie et les Etats-Unis.



Rencontre avec le Président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev (7.11.2006).

Arménie

Lors de sa visite en Arménie les 31 octobre et 1^{er} novembre 2005, la Présidente du Sénat, **Anne-Marie Lizin**, s'est entretenue avec les autorités politiques du pays dont le Président Kocharian.

La Présidente a également déposé une gerbe au nom du Sénat au monument en mémoire du génocide arménien de 1915.

Avec les sénateurs **Francis Delpérée** (cdH) et **Luc Willems** (VLD), elle a participé à la session inaugurale de la conférence organisée par l'Assemblée nationale arménienne à l'occasion de son quinzième anniversaire (voir photo).



Géorgie

L'OSCE a une mission en Géorgie, actuellement dirigée par l'Ambassadeur Roy Stephen Reeve, qui est notamment chargé de promouvoir des négociations entre les parties au conflit en Ossétie du sud et de soutenir les efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir les négociations en Abkhazie.

Les Abkhazes sont russophones. La recherche de solutions pour ces deux conflits passera par la Russie dont les relations avec la Géorgie sont très tendues depuis la révolution de la rose et l'accession au pouvoir du Président Saakachvili.



Au milieu de la photo: Mme Bourdjanadze, présidente du parlement de Géorgie

Moldavie/Transnistrie

La Moldavie se situe au carrefour de la latinité et du monde slave. La Transnistrie est une partie du territoire de la Moldavie située entre la rive est de la rivière Dniestr et l'Ukraine. Elle a fait sécession, établissant sa capitale et ses institutions propres à Tiraspol.

L'OSCE a une mission en Moldavie, actuellement dirigée par l'Ambassadeur Louis F. O'Neill, dont le mandat porte notamment sur le retrait et la destruction des munitions et de l'arsenal militaire russe en Transnistrie et la négociation du futur statut de cette zone autoproclamée. L'OSCE prend en effet part aux négociations aux côtés de l'Ukraine, de la Russie et des deux parties au conflit.

L'Assemblée parlementaire tente, quant à elle, via son groupe de travail sur la Moldavie, de soutenir ces efforts diplomatiques en étudiant la possibilité d'inclure dans une même structure étatique deux régions aux réalités de vie et d'économie très différentes.



Kosovo



L'éclatement de la Yougoslavie en 1991 donna tout d'abord lieu à la création de cinq nouveaux états (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine et Serbie-Monténégro).

Le Monténégro s'est détaché de la Serbie au printemps dernier après un referendum qui permit d'établir qu'une majorité de ses habitants étaient en faveur de l'indépendance. Le Kosovo reste, quant à lui, une province de la Serbie, désormais sous administration internationale depuis la fin de la guerre (1999) qui opposa le régime de Belgrade aux indépendantistes kosovars albanais.

L'OSCE a au Kosovo sa mission de terrain la plus importante. Elle est dirigée par l'ambassadeur Werner Wendt (Allemagne) et comporte cinq centres.

L'OSCE y est plus spécifiquement chargée d'aider à la mise en place d'institutions démocratiques, à l'organisation d'élections, à la formation des services de police, au contrôle et à la promotion des droits de l'homme et au rétablissement d'un système judiciaire basé sur le respect de l'état de droit.

Des négociations sont en cours, sous l'égide des Nations Unies, en vue de déterminer le statut définitif du Kosovo. L'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le diplomate finlandais Marti Ahtisaari, devait déposer ses conclusions à l'automne 2006, mais il a annoncé le report de cette échéance.

Les Albanais, majoritaires au Kosovo, souhaitent l'indépendance. Les Serbes quant à eux, qui représentent quelque 10% de la population du Kosovo, redoutent l'indépendance et préféreraient un redécoupage des frontières qui permettrait aux régions où ils sont majoritaires d'être rattachées à la Serbie. ■



Un statut pour le Kosovo

A l'occasion du colloque sur le Kosovo (26 avril 2005), le Sénat avait invité Ibrahim Rugova, à ce moment le Président du Kosovo, à s'exprimer à sa tribune. La Présidente du Sénat, **Anne-Marie Lizin**, s'est rendue sur place en été 2006, à l'époque où l'on espérait encore que des conclusions soient déposées par M. Ahtisaari avant la fin 2006. Après l'annonce du nouveau report, la présidente a invité, le 23 novembre 2006, le successeur de Rugova à la présidence du Kosovo, **Fatmir Sejdiu**, à expliquer aux sénateurs où en sont les négociations et quelle est la position défendue par les autorités du Kosovo.



Accueil du nouveau Président du Kosovo, Fatmir Sejdiu (23.11.2006).

Pour le nouveau président du Kosovo, le bilan des sept années écoulées est positif sur le plan de la reconstruction et de la mise en place des institutions. Faute de décollage économique, le taux de chômage reste néanmoins élevé.

Selon lui, les négociations qui portent sur la défense des minorités serbes ont permis d'aborder diverses facettes de la problématique: la décentralisation, la protection du patrimoine culturel serbe, y compris les églises et les monastères orthodoxes, une garantie de représentation au parlement pour les serbes et les autres minorités ... Mais aucun accord n'a pu être conclu en raison de la volonté des Serbes de maintenir un lien avec Belgrade, de crainte d'être isolés au sein d'un Kosovo indépendant.



Rencontre avec feu Ibrahim Rugova, le Président du Kosovo, la présidente du Sénat Anne-Marie Lizin et les sénateurs François Roelants du Vivier (MR) et Lionel Vandenberghe (sp.a-Spirit)

Le président a rappelé son refus de toute partition du Kosovo, tout en soulignant qu'un renforcement de la décentralisation en faveur des municipalités à majorité serbe était négociable et que des propositions détaillées étaient du reste sur la table des négociations.

Lors du débat qui s'ensuivit, le sénateur **François Roelants du Vivier** (MR), a demandé comment apaiser ceux qui craignent que l'octroi de l'indépendance au Kosovo ne constitue un précédent pour d'autres conflits gelés.

Philippe Mahoux (PS) a demandé des précisions sur le calendrier des négociations et sur

les critères d'identification des minorités, autres que géographiques.

Le sénateur **Lionel Vandenberghe** (sp.a-Spirit) a déploré ce nouveau report de la décision relative au statut du Kosovo qui ne peut, selon lui, qu'exacerber les tensions et les extrémismes dans les deux camps. Il a rappelé sa position personnelle en faveur de l'indépendance du Kosovo, comme le veut l'écrasante majorité de sa population, du respect de l'intégrité territoriale du Kosovo et de la protection des minorités. ■



UN Photo / R. LeMayre

Criminalité organisée

Tant en 2005 à Washington qu'en 2006 à Bruxelles, la délégation belge a proposé, à l'initiative du député François-Xavier de Donnea (MR), un projet de résolution sur la lutte contre les armes légères et de petit calibre.

Défendant son projet en juillet 2006 devant l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, M. de Donnea a plaidé pour que des mesures strictes soient prises contre tout trafic illicite au départ de la zone OSCE. Il en a appelé à l'OSCE pour qu'elle mette en application les mesures de marquage et de traçage préconisées par l'ONU, qu'elle mette en place un mécanisme de suivi, élabore des procédures de vérification à l'exportation et joue un rôle actif à l'occasion de la conférence de l'ONU consacrée à cette problématique en 2006. La résolution fut adoptée à l'unanimité.

Trafic d'armes

Le sénateur **Lionel Vandenberghe** (sp.a-Spirit) a, quant à lui, interrogé Karel De Gucht, le ministre des Affaires étrangères, sur l'action qu'il menait en tant que Président en exercice de l'OSCE pour lutter contre le trafic illégal d'armes sur le territoire des états participants de l'OSCE.

Il s'est inquiété des données alarmantes diffusées dans un rapport d'Amnesty International sur les centaines de milliers d'armes légères et de millions de munitions en provenance de Bosnie et vraisemblablement destinées à l'Irak. Le sénateur s'est interrogé sur ces informations qui faisaient allusion au rôle de pays d'Asie centrale, mais aussi de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Bulgarie.

Traite des êtres humains

La sénatrice **Erika Thijs** (CD&V) a interrogé le ministre sur l'action de l'OSCE dans la lutte contre la traite des êtres humains et sur le remplacement de la Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Ce fut l'occasion pour le président en exercice de rappeler que l'OSCE dispose depuis 2003 d'un plan d'action détaillé qui porte sur la prévention, la poursuite des criminels



Police fédérale

et la protection des victimes et qu'une attention particulière est portée à la traite des enfants. Son rôle consistera surtout à stimuler la mise en œuvre du plan. Il a ajouté qu'il entrerait dans ses intentions de mettre l'accent sur la traite des enfants et sur le trafic des êtres humains en vue d'une exploitation économique et également de prôner une approche globale de la problématique. ■



La conférence sur la gestion du risque (18.04.2006): de g. à dr., les sénateurs Francis Delpérée (cdH), Nathalie de T'Serclaes (MR), Olga Zrihen (PS), Lionel Vandenberghe (sp.a-Spirit) et Paul Wille (VLD)

Sécurité et gestion du risque

Catastrophe de Seveso en Italie. Fuite de gaz toxique à l'usine d'Union Carbide (Bhopal). Explosion d'un réacteur nucléaire de la centrale de Tchernobyl. Maladie de la vache folle. L'ouragan Erica. Explosion de gaz à Ghislenghien.

La liste ne s'arrête pas là. Cependant, les scientifiques qui ont participé au colloque sur la sécurité et la gestion du risque organisé au Sénat les 18 et 19 avril 2006, vingt ans après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, ont estimé que la prise de conscience était encore insuffisante. Ce colloque portait sur une coopération avec l'organe indépendant *International Risk Governance Council* (IRGC) de Genève. Des échanges d'informations scientifiques et une coordination entre les différents centres de crise s'imposent en effet.

Les risques et les crises peuvent avoir des conséquences non négligeables pour la population. C'est pourquoi Patrick Lagadec, directeur de recherche à l'École Polytechnique de Paris, a étudié la complexité de l'ouragan Katrina qui a frappé la Nouvelle-Orléans ainsi que les conséquences secondaires incontrôlables et imprévisibles de la catastrophe du 11 septembre.

Le colloque a débouché sur l'adoption à l'unanimité d'une résolution prônant la création d'une équipe de gestion du risque qui dépendra directement de la présidence de l'OSCE. On doit pouvoir mobiliser immédiatement ces experts lorsqu'une crise nucléaire, industrielle, militaire, ou une catastrophe naturelle se produit dans un état membre de l'OSCE.

La présidente du Sénat, **Anne-Marie Lizin**, intégra les informations dans une proposition de résolution qui fut adoptée à l'unanimité par l'assemblée parlementaire de l'OSCE à Bruxelles en juillet 2006. Le texte fut finalement repris dans la 'Déclaration de Bruxelles' (www.oscepa.org). ■

Une meilleure harmonisation de la loi antiterrorisme

Un accord de coopération renforce depuis le 6 octobre 2003 les relations amicales et la coopération entre le Sénat belge et son homologue russe, le Conseil de la Fédération. Les principes du droit international, l'importance des Nations Unies et le respect des Droits de l'homme y furent expressément consacrés comme points de départ.

Il fut par ailleurs convenu qu'un débat serait organisé chaque année à l'intention des sénateurs de la zone OSCE. Les parlements ne sont en effet jamais associés aux accords entre les gouvernements dans la lutte contre le terrorisme, mais ils sont appelés à les voter par la suite.

Les conférences se déroulent alternativement à Bruxelles et à Moscou. Le but final est d'in-

citer les pays participants à mieux harmoniser leur législation avec celle des autres. Cette harmonisation est en effet un des points faibles dans la lutte internationale contre le terrorisme.

Cette année, la conférence eut lieu à Bruxelles. Le sujet principal était la sécurité énergétique. Il faut beaucoup d'expérience aux présidents russe et belge de la conférence, souvent présidents de commission dans leur propre parlement, pour donner la parole à des sénateurs d'un si grand nombre de pays différents sans que certains pays ne monopolisent le débat. Il faut également une grande habileté diplomatique pour arriver à un texte commun à la fin de la conférence. De nombreux points doivent également être négociés en coulisse.



Rencontre avec M. Mironov, Président du Conseil de la Fédération de Russie - 28.11.2006

Lors de la première réunion interparlementaire à Bruxelles en 2004, cette tâche a été confiée aux sénateurs **Hugo Vandenberghe** (CD&V), président de la commission de la Justice, **Ludwig Vandenhove** (sp.a-Spirit), président de la commission de l'Intérieur, et **Hugo Coveliers** (à l'époque sénateur VLD, actuellement sénateur indépendant).

Pour la deuxième conférence à Moscou, les sénateurs **Paul Wille** (VLD) et **Lionel Vandenberghe** (sp.a-Spirit) ont été chargés de mener les travaux à bonne fin.

La troisième conférence qui, cette année, eut de nouveau lieu à Bruxelles, fut dirigée avec compétence par les sénateurs **Francis Delpérée** (cdH), **François Roelants du Vivier** (MR) et **Paul Wille** (VLD). ■



Police fédérale

Terrorisme et protection de la vie privée

La sénatrice **Sfia Bouarfa** (PS) a été une des premières à exprimer dans une question orale sa crainte que notre législation sur la vie privée de 1992 puisse être violée par la nouvelle réglementation européenne visant à transmettre aux services de sécurité américains les listes des passagers empruntant des vols vers les Etats-Unis.

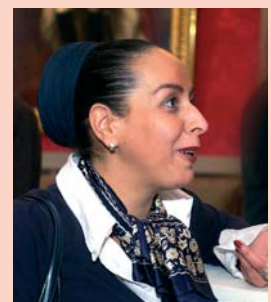
www.senat.be - question orale n° 3-196

Sa collègue **Amina Derbaki Sbaï** (ex-MR, à présent indépendante au PS) a critiqué l'obligation de prendre les empreintes digitales et des photos des voyageurs entrant aux Etats-Unis. Les Américains pensent-ils que les groupes terroristes n'ont pas encore découvert l'usage des faux papiers, voire des fausses empreintes ?

www.senat.be - demande d'explications n° 3-222



Sfia Bouarfa (PS)



Amina Derbaki Sbaï (ex-MR, maintenant indépendante au PS)

Les différents types de terrorisme

Le **terrorisme anarchique**. À la fin du 19^{ème} siècle, les anarchistes voulurent faire connaître leurs idées en commettant des attentats sur des personnalités de premier plan comme le roi italien Umberto 1^{er}.

Le **terrorisme d'extrême-gauche**. Après la révolte de mai 68, un petit noyau a voulu remplacer le capitalisme par un régime 'socialiste'. La répression qui succéderait à leurs attaques provoquerait la révolution attendue. Leur action était dirigée contre le terrorisme structurel qui découle de structures sociales déséquilibrées.

Un exemple est la 'fraction armée rouge' (RAF) en Allemagne.

Le **terrorisme d'extrême-droite**. Celui-ci a sévi à partir des années 70. Si l'on crée un climat de peur, estiment ses partisans, la répression s'accroîtra et l'état autoritaire apparaîtra comme la seule solution. L'attentat de la gare de Bologne en est un exemple.

Le **terrorisme nationaliste**. Parfois, des groupuscules recourent au terrorisme parce que leur désir d'indépendance nationale est réprimé. Celui qui est considéré comme un

terroriste par les uns est souvent considéré comme un défenseur de la liberté par les autres.

Le **terrorisme catastrophique**. Alors qu'auparavant, les objectifs étaient d'attirer l'attention, de toucher une rançon, de libérer des prisonniers ou de forcer à négocier, le terrorisme catastrophique vise à la rupture totale. En raison de sa dépendance absolue de l'énergie et de l'infrastructure, la société moderne est particulièrement vulnérable à cette forme implacable de terrorisme.

Guantánamo

Après sa visite du camp de détention, le 3 mars 2006, **Anne-Marie Lizin** a mis en évidence:

- la dégradation de l'image des Etats-Unis, mais aussi, globalement, de celle de la lutte contre le terrorisme due à la prison de Guantánamo ;
- l'évolution des techniques de détention et d'interrogatoire à Guantánamo ;
- la nécessité d'accélérer les transferts de détenus sans que soit mise en danger la vie d'autres personnes, le camp de détention comptant, selon elle, de 70 à 75 détenus très dangereux;
- la nécessité de mise en place d'un groupe d'experts juridiques afin d'analyser comment il serait possible de combler le vide juridique actuel, soulignant que les terroristes sont des combattants supranationaux, formés dans des camps d'entraînement dont la situation ne correspond pas à celles des combattants des conflits classiques tels que prévus dans les conventions de Genève.

En conclusion, elle a invité les Etats-Unis à présenter au plus vite un calendrier de démantèlement du camp de détention qui s'échelonne de juillet 2006 à décembre 2007 au plus tard. Le texte intégral du rapport peut-être consulté sur le www.oscepa.org ou sur www.senat.be - document législatif n° 3-1808/1.

Le mandat de Représentant spécial sur Guantánamo de la Présidente du Sénat a été renouvelé par le Président Goran Lenmarker.



Le centre de détention à Guantánamo

Anne-Marie Lizin présentera donc des rapports de suivi de la situation lors des prochaines sessions de l'Assemblée de l'OSCE.

Une zone de non-droit

Le sénateur **Christian Brotcorne** (cdH) a souligné que pour les organisations de défense des droits de l'homme, le gouvernement des Etats-Unis a clairement démontré son intention de faire de Guantánamo une zone de non-droit dans laquelle l'administration américaine pourra envoyer qui bon lui semble et le faire disparaître sans jugement, ni recours. Il a rappelé les dispositions de la troisième Convention de Genève et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Christian Brotcorne estime qu'il est totalement contraire au droit international que des personnes restent détenues depuis plus de quatre ans sans avoir fait l'objet d'une inculpation. Evoquant la question des vols de la CIA, il a conclu qu'il était inadmissible qu'une puissance dominante s'autorise de plus en plus souvent à agir dans le non-respect du droit international.

Le sénateur s'est aussi étonné que la délégation menée par **Anne-Marie Lizin** à Guantánamo ait compté quasiment exclusivement des experts en matière de terrorisme, mais aucun expert du droit humanitaire. ■

Christian Brotcorne (cdH)

L'assassinat d'Anna Politkovskaya

Les sénatrices **Olga Zrihen (PS)** et **Sabine de Bethune (CD&V)** ont interpellé le ministre des Affaires étrangères en sa qualité de Président en exercice de l'OSCE lorsqu'elles prirent connaissance de l'assassinat à Moscou, de la journaliste russe Anna Politkovskaya.

Toutes deux se sont indignées de cet acte barbare qui constitue une atteinte grave à la liberté d'expression, mais elles ont aussi exprimé leur inquiétude face à l'évolution tragique que connaît la Russie caractérisée par des violations fréquentes des droits de l'homme et une flambée de violences racistes. La sénatrice Sabine de Bethune a demandé que le ministre insiste auprès du Président Poutine pour qu'une enquête impartiale soit menée soulignant par ailleurs que treize journalistes ont été tués en Russie depuis 2000.



Olga Zrihen (PS)



Sabine de Bethune (CD&V)

Anna Politkovskaya s'était vu décerner le prix du Journalisme et de la Démocratie de l'Assemblée de l'OSCE en février 2003, un prix destiné à soutenir des journalistes dont le travail contribue à promouvoir les principes de l'OSCE en matière de droits de l'homme et de démocratie.

L'Assemblée avait décidé de récompenser Anna Politkovskaya pour la manière courageuse et professionnelle dont elle remplis-



Anna Politkovskaya lors de la remise du prix de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

sa mission de journaliste à Novaya Gazeta, surtout comme reporter de guerre. Elle n'avait en effet pas hésité à se rendre à plus de cinquante reprises dans une zone de guerre considérée comme un no man's land pour les journalistes : la Tchétchénie.

Dans son discours, Anna Politkovskaya avait déclaré : *'Tout le monde veut vivre. Tout le monde veut être libre, se balader en forêt, enseigner, apprendre. Rien de tout cela n'est possible en Tchétchénie'*. ■

Droits de l'homme

Comme elle l'avait fait l'an passé à Washington, la présidente du Sénat **Anne-Marie Lizin** s'est acquittée de sa tâche de rapporteur élu de la commission 'Dimension humaine' de l'Assemblée de l'OSCE en présentant un rapport et un projet de résolution lors de la session d'été de Bruxelles (ces textes sont repris dans la 'Déclaration de Bruxelles' consultable sur le site www.oscepa.org).

Outre la question cruciale des missions de surveillance électorale, la rapporteuse y a évoqué la nécessité d'un contrôle parlementaire des services de sécurité, la répression des crimes d'honneur, la promotion de la liberté de religion et de croyance, la protection des minorités nationales et le code de conduite des participants à des missions internationales de maintien de la paix.



Jean Cornil (PS)

Dans une question écrite au ministre, le sénateur **Jean Cornil (PS)** s'est inquiété du durcissement de la Russie envers les ONG. Le sénateur redoute que des groupes internationaux de défense des droits de l'homme tels que Human Rights Watch et Amnesty International n'y soient fragilisés.

La sénatrice **Sabine de Bethune (CD&V)** a interpellé le ministre sur 'l'aggravation de la violence contre les femmes en Afghanistan'. A la lecture du rapport d'Amnesty International, la sénatrice estime que si la situation des femmes s'est améliorée sur les plans politique et juridique, elles sont régulièrement



François Roelants du Vivier (MR)

victimes d'attaques et de violence dans la société.

Le sénateur **François Roelants du Vivier (MR)** s'est dit préoccupé, dans une question au ministre des Affaires étrangères, des destructions menées depuis de nombreuses années par l'Azerbaïdjan dans le cimetière arménien de la région du Nakhitchevan, territoire de l'Azerbaïdjan situé entre l'Iran et l'Arménie et qui fut longtemps habité par des Arméniens. Ce cimetière compte des pierres tombales uniques d'un point de vue artistique et le sénateur, historien de l'art, condamne ces atteintes au patrimoine culturel. ■

Droits des minorités

'Les Mécanismes nationaux stimulant la stabilité et l'harmonie interethniques, interculturelles et interreligieuses'.

Tel fut l'intitulé du colloque que le Sénat organisa conjointement avec le Sénat du Kazakhstan, le 15 mars 2005. De nombreux sénats de la zone OSCE et des pays partenaires et partenaires méditerranéens de l'OSCE avaient délégué des parlementaires à Bruxelles pour prendre part à cette réflexion sur les défis liés à la multiculturalité.

Le choix du Kazakhstan comme partenaire de travail n'était pas le fruit du hasard: l'immense pays dit se caractériser notamment par la coexistence harmonieuse sur son territoire de multiples ethnies et religions. Partant du constat que bien des conflits dont le monde est témoin actuellement trouvent leur origine dans le repli identitaire, le rejet de l'identité ethnique, religieuse ou culturelle de l'autre, les participants ont abordé les aspects institutionnels, les politiques d'intégration et de non-discrimination, les notions d'appartenance et de citoyenneté et le thème des relations entre l'église et l'état.

Les contacts entre les délégations belge et kazakhe à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se sont multipliés depuis la visite officielle effectuée par la Présidente du Sénat et la sénatrice **Nathalie de T'Serclaes** (MR) à Astana en novembre 2004. A l'époque, la délégation avait aussi visité le cosmodrome de Baïkonour (base russe en territoire kazakh) d'où Frank De Winne s'est envolé dans l'espace.



Membres de la Délégation du Kazakhstan

La sénatrice **Sabine de Bethune** (CD&V) a, quant à elle, interpellé le ministre des Affaires étrangères, M Karel De Gucht, sur l'accord de coopération entre la Belgique et la Russie concernant l'exploration et l'utilisation de l'espace cosmique, soulignant son importance pour les entreprises et la recherche scientifique.

Le respect des minorités

Le Haut commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE, M. Ekeus, est chargé de constater, le plus tôt possible, les tensions concernant les minorités nationales afin de prévenir les conflits entre les états participants de l'OSCE.

Lorsqu'un état constate que les droits de 'parents' ethniques sont violés dans un pays voisin, il est censé s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et saisir l'organe créé pour résoudre ce genre de problème, à savoir l'OSCE, pour que cet organe prenne des mesures de protection en faveur de ces minorités ethniques.

L'Assemblée de l'OSCE lui a demandé, lors de la session d'hiver de Vienne en février 2006, de lui faire rapport sur la protection des 'nouvelles' minorités. Le Haut Commissaire a dès lors effectué une analyse comparée des politiques d'intégration menées dans les démocraties traditionnelles et a présenté cette étude au cours de la session de juillet 2006 à Bruxelles.

Lors des débats en commission politique de l'Assemblée de l'OSCE, le sénateur **Lionel Vandenberghe** (sp.a-Spirit) a attiré l'attention sur les textes du Conseil de l'Europe qui, s'ils ne définissent pas la notion de 'minorité', renvoient aux liens durables et historiques de ces minorités. Lionel Vandenberghe s'est dit défavorable à l'octroi de droits spécifiques aux nouvelles minorités. Pour lui, les nouvelles minorités doivent s'intégrer en apprenant la langue du territoire où elles s'établissent et en respectant la législation de l'état de résidence. La situation est tout autre pour les minorités historiques, qui sont devenues les ressortissantes d'un état à la suite de modifications de frontières, de guerres ou de traités internationaux. Ces minorités historiques conservent le droit de communiquer avec les autorités dans leur propre langue. ■



Au cosmodrome de Baïkonour, à gauche de Anne-Marie Lizin sur cette photo: l'ambassadrice del Marmol, la sénatrice Nathalie de T'Serclaes (MR) et M. Sultanov, membre du Sénat kazakh.

Missions d'observation des élections

'Les élections libres et honnêtes constituent l'un des piliers de tout régime démocratique, mais elles postulent également l'existence d'une culture démocratique. Il faut bien constater que celle-ci fait encore défaut, pour des raisons liées à l'héritage du passé et aux difficultés du présent, dans un certain nombre d'états participants de l'OSCE. C'est la raison pour laquelle la surveillance électorale exercée par l'OSCE est fondamentale pour garantir le bon déroulement des élections.'



C'est ainsi que la Présidente du Sénat, **Anne-Marie Lizin**, entame son rapport de juillet 2006 à la commission des droits de l'homme de l'Assemblée de l'OSCE.

La présence des observateurs parlementaires lors d'élections met en valeur l'importance des organes législatifs qui doivent faire contrepoids au pouvoir exécutif. Parce que les parlementaires sont eux-mêmes élus

comme représentants du peuple, les médias locaux et internationaux se concentrent souvent sur leurs observations.

Les rôles de chacun et de chacune

Le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH) est responsable de l'organisation des missions d'évaluation des besoins, de l'observation à **long terme** et de l'établissement de bureaux de coordination de l'OSCE avant les élections.

Les observateurs de long terme sont envoyés sur le terrain plusieurs semaines avant une élection pour que l'OSCE puisse évaluer correctement les événements et le contexte précédant les élections. Le rôle de l'Assemblée parlementaire est de déployer des parlementaires, principalement en tant qu'observateurs de **court terme**, et de fournir une direction politique aux opérations d'observation de l'OSCE.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a aussi développé une étroite collaboration dans le domaine de l'observation des élections avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

Les sénateurs surveillent

Depuis le début du programme en 1993, plus de 2.200 parlementaires de plus de 40 pays ont offert leurs compétences à l'OSCE dans le domaine de l'observation d'élections. Le Sénat de Belgique envoie très régulièrement ses sénateurs sur le terrain.

En 2005-2006, la sénatrice **Marie-José Laloy** (PS) a participé à la mission OSCE d'observation des élections en Albanie, le sénateur **Flor Koninckx** (sp.a-Spirit) à la surveillance des élections présidentielles au Kazakhstan et le sénateur **Wouter Beke** (CD&V) à celle des élections en Ukraine. ■



Marie-José Laloy (PS)



Flor Koninckx (sp.a-Spirit)



Wouter Beke (CD&V)

Membres de l'OSCE



Albanie



Croatie



Islande



Monténégro



Slovaquie



Turkménistan



Allemagne



Danemark



Italie



Norvège



Slovénie



Suède



Andorre



Espagne



Kazakhstan



Ouzbékistan



Tadjikistan



Suisse



Arménie



Estonie



Kirghizistan



Pays-Bas



Turquie



Ukraine



Autriche



Etats-Unis



Lettonie



Pologne



Azerbaïdjan



Fédération de Russie



Liechtenstein



Portugal



Belgique



Finlande



Lituanie



République tchèque



Algérie



Afghanistan



Biélorussie



France



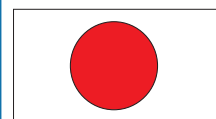
Luxembourg



Roumanie



Égypte



Japon



Bosnie-Herzégovine



Géorgie



Macédoine



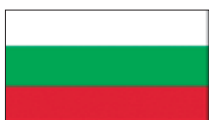
Royaume-Uni



Israël



Corée du Sud



Bulgarie



Grèce



Malte



Saint-Marin



Jordanie



Mongolie



Canada



Hongrie



Moldavie



Saint-Siège



Maroc



Thaïlande



Chypre



Irlande



Monaco



Serbie



Tunisie

Partenaires du bassin méditerranéen

Partenaires de coopération